

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de publication : 7/04/06</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 31 MARS 2006 À DOMPIERRE-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, Michel-Martial DURIEUX, Jack PROUST, Josy MOINET, Jacques GIARD, Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN, MM. Yann JUIN, Daniel GROSCOLAS (présent jusqu'à la 11^{ème} question et à la 18^{ème} question), Yves ROUSSEAU, Michel BOISSARD, Guy DENIER, Pierre GARNIER, Bernard ROUX, Mme Suzanne TALLARD, Vice-Présidents</p> <p>Mme Dominique AUGRAS, MM. Patrick BOUYER, Alain BUCHERIE (présent jusqu'à la 23^{ème} question), Jean-Pierre CARDIN (présent jusqu'à la 14^{ème} question et à la 18^{ème} question), Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Bernadette COLIN, MM. Jean-Claude COUGNAUD, Jack DILLENBOURG (présent jusqu'à la 19^{ème} question), Mme Sylviane DULIOUST, M. Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, MM. Aimé GLOUX, Didier GOBINET, Mme Brigitte GRAUX, M. Michel GRIMAUD, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, MM. Patrick LARIBLE, Stéphane LEROY, Henri MOULINIER, Marc NÉDÉLEC, Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, MM. Serge PICAUT, Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, MM. Jacques SUSSET, Michel VEYSSIERE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Jack DILLENBOURG (absent à partir de la 20^{ème} question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Yvon NEVEUX, M. Jean-François DOUARD procuration à Mme Josseline GUITTON, M. Daniel GROSCOLAS (absent à partir de la 12^{ème} question), Gérard BLANCHIER,</p> <p>M. Patrick ANGIBAUD procuration à M. Alain BUCHERIE (absent à partir de la 24^{ème} question), M. Yves AUDOUX procuration à Mme Françoise LAINE, Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Jean-Pierre CARDIN (absent à partir de la 15^{ème} question), Mme Colette CHAIGNEAU procuration à M. René BÉNÉTEAU, M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Mario COUTURIER procuration à M. Jack PROUST, M. Rémy DROUARD, M. Gérard GOUSSEAU procuration à M. Henri LAMBERT, M. Gérard GUEDON procuration à Mme Esther MÉMAIN, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Jacques LEGET procuration à M. Josy MOINET, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Daniel MATIFAS, Mme Isabelle MULINGHAUSEN, M. Marc PARNAUDEAU procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Michel PLANCHE procuration à M. Yves ROUSSEAU, Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à M. Olivier FALORNI, M. Cédric SUIRE, M. Jean-François VATRÉ procuration à M. Jacques GIARD, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jacques SUSSET, M. Abdel Nasser ZERARGA, Conseillers,</p> <p>Secrétaire de séance : Denis THIBAudeau</p>
--	--

Date de convocation :		24 MARS 2006	
Nombre de membres en exercice :	88	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	55	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	16	Suffrages exprimés :	71
Nombre de votants :	71	Pour l'adoption :	71
		Contre l'adoption :	0

N° 11

Titre / MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AUX TRANSPORTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - SCHÉMA DIRECTEUR - PROPOSITION

Monsieur DURIEUX expose que la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe des objectifs très ambitieux aux autorités organisatrices de transports.

La Communauté d'Agglomération a anticipé ce texte par la réalisation d'un projet de Schéma Directeur depuis 2004.

Cet outil de planification sur 10 ans a été réalisé en collaboration étroite avec les associations de personnes à mobilité réduite par des réunions et visites sur le terrain qui ont permis d'établir un diagnostic partagé sur l'ensemble des services et de définir les améliorations à apporter.

Le projet de Schéma Directeur a été présenté aux associations lors d'une Commission Transports spéciale Accessibilité en décembre dernier.

Trois grandes mesures sont ainsi proposées :

1. Un délai de 10 ans pour la mise en accessibilité des services de transports collectifs

La mise en accessibilité maximale du réseau, notamment les transports collectifs, est l'objectif majeur affirmé par la Communauté d'Agglomération au travers du Schéma Directeur. Cependant, ces améliorations ne pourront pas répondre aux besoins de transports de tous. En effet, certaines personnes ne trouveront réponse que dans les services de transports spécialisés adaptés du fait de déficiences trop importantes.

L'amélioration programmée de l'accessibilité aux services de transports s'inscrit dans le prolongement de la politique menée depuis plusieurs années : aménagements de 30 arrêts par an (100 000 €) et renouvellement de la flotte d'autobus (en moyenne 5 unités pour un coût de 1 200 000 € par an). Mais des impossibilités techniques (configuration des espaces publics ; matériels roulants proposés par les constructeurs d'autocars) ne permettront pas une mise en accessibilité totale du réseau dans le délais de 10 ans. Cette analyse est partagée par les associations ayant participé à l'élaboration du Schéma Directeur.

Enfin, des opérations ponctuelles et complémentaires d'améliorations peuvent être échelonnées sur les 10 prochaines années. Le coût général de ces opérations est estimé à 50 000 € d'investissement par an en moyenne.

2. Le service spécialisé adapté

La Communauté d'Agglomération propose déjà un service de transports spécialisé adapté. Pour garantir à l'ensemble des citoyens l'égalité d'accès aux transports publics, le Schéma Directeur propose l'alignement des tarifs de ce service spécialisé sur la grille tarifaire générale.

Cette décision implique cependant une baisse des recettes estimée à 75%, soit 33 000 €, sur 45 000 € par an actuellement. L'augmentation prévisible de la demande de transport liée à la baisse des tarifs sera maîtrisée par les mises en place officielles d'une grille de priorité selon l'importance du transport et par une commission spécialisée d'accès à ce service.

3. La création d'une commission accessibilité aux transports publics

Pour répondre à cette demande, la Communauté d'Agglomération propose de réunir chaque année la commission transport en formation spéciale « accessibilité aux transports publics », avec les associations représentantes des personnes à mobilité réduite qui ont participé à l'élaboration du Schéma Directeur. Cette commission offre un espace d'échanges entre les acteurs, de suivi de l'avancement du Schéma Directeur et d'évaluation de la politique menée.

Dans le cadre du projet de Schéma Directeur, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été retenue par le PREDIT comme site pilote et de recherche sur le thème de l'accessibilité aux transports publics.

De plus, cette politique d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics est intégrée au programme européen CIVITAS II avec une aide financière de 180 000 € sur 4 ans (fonctionnements, investissements, communication et formations).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le schéma directeur sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux transports publics,
- d'approuver la nouvelle tarification du service de transports spécialisés adaptés alignés sur la grille tarifaire générale avec mise en application au 1^{er} septembre 2006.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRESIDENT,
LE VICE-PRESIDENT